



NÉGOCIATEUR TECHNICO-COMMERCIAL

**TITRE PROFESSIONNEL RNCP34079
NIVEAU 5**

Ministère du Travail, du Plein Emploi
et de l'Insertion

CFA ACFAL FORMATION
21 place Tolozan - 69001 Lyon

Plus d'information



acfal.com

04 78 84 29 60
acfalformation@acfal.com



Négociateur Technico-Commercial

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS :

Vous avez pour mission la prospection et le développement du chiffre d'affaires d'un territoire géographique.

Vous ciblez vos prospects et organisez votre agenda en fonction des prises de rendez-vous et des visites de prospection.

Vous menez des actions de fidélisation et de développement de la clientèle.

Vous optimisez la fiabilité du fichier commercial de l'entreprise et proposez des améliorations quant aux documents commerciaux.

Vous élaborez des offres commerciales après avoir réalisé des études de marché.

Vous négociez et concluez la vente auprès de vos prospects. Vous rendez compte de votre activité commerciale à votre hiérarchie.

Vous collaborez avec les services internes de l'entreprise et avec les partenaires (fournisseurs, sous-traitants, clients ...). Vous travaillez sous la responsabilité de la direction commerciale ou du chef d'entreprise.

Vous exercez sous différents statuts : salarié de droit commun, VRP ou agent commercial.



OBJECTIFS :

Acquérir les compétences nécessaires pour obtenir une certification professionnelle de niveau 5 :

Elaborer une stratégie commerciale omnicanale pour un secteur géographique défini
(Bloc RNCP 34079BC01)

Assurer une veille commerciale pour analyser l'état du marché

Organiser un plan d'actions commerciales

Mettre en oeuvre des actions de fidélisation

Réaliser le bilan de l'activité commerciale et rendre compte

Proposer et négocier une proposition commerciale (Bloc RNCP 34079BC02)

Prospecter à distance et physiquement un secteur géographique

Concevoir une solution technique et commerciale appropriée aux besoins détectés

Négocier une solution technique et commerciale

PRÉ-REQUIS :

Baccalauréat ou Titre Professionnel de niveau 4, posséder une première expérience en qualité d'attaché commercial ou commercial, avoir la fibre commerciale, le goût du challenge, être capable de convaincre, posséder le permis B.

CONTENU :

Environnement économique et juridique
Communication
Techniques de prospection
Techniques de vente en face à face
Bureautique

Négociation commerciale
Les outils du commercial
Accompagnement et préparation à la certification
Analyse de la pratique en entreprise
Culture générale et expression

VALIDATION DE LA FORMATION :

Le Titre Professionnel Négociateur Technico-Commercial : certification professionnelle de niveau 5, délivrée par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, accessible par capitalisation de blocs de compétences.

DATES ET DURÉE :

Formation en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage :

De 18 à 24 mois (la durée varie en fonction de l'expérience antérieure du candidat).
Entrées périodiques.
Formation en centre : 1 jour par semaine.

En Formation professionnelle continue :

2 sessions par an de 8 à 9 mois.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Formation individualisée, alternance d'apports théoriques, de mises en situation de vente et d'études de cas.
Evaluation continue des connaissances et des savoir-faire en centre et en entreprise.

MODALITÉS D'ACCÈS :

En alternance sous la forme d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage, en reconversion (CPF de transition, pro-A).

POUR LES SALARIÉS :

PRO-A (ex 'Période de professionnalisation')

La reconversion ou promotion par alternance (PRO-A) est accessible aux salariés en CDI.

PRO-A vise à favoriser l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés au travers d'un parcours de formation individualisé. Ce parcours alterne enseignements théoriques en centre de formation et activité professionnelle. Il est validé par l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'un CQP, enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

LE CPF PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Il est possible de changer de métier ou de profession avec le CPF Projet de Transition Professionnelle, un dispositif qui vous permet de vous absenter de votre poste de travail pour suivre une formation.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). Toutefois, les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF et pourront les mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020. Depuis le 1er janvier 2019, il est alimenté en euros et non plus en heures. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA).

POUR LES JEUNES SOUHAITANT SE FORMER :

Cette formation sera financée directement par les opérateurs de compétences de vos entreprises d'accueil.

Le coût de cette formation se situe entre 5540€ et 7600€.

LA FORMATION EN ALTERNANCE

Elle est fondée sur l'articulation de temps de formation en centre de formation (formation théorique) et en entreprise (formation pratique). Il existe 2 types de contrats en alternance :

1 - LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail, accessible :

- aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans qualification ou souhaitant compléter leur formation initiale
- aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus inscrits à Pôle Emploi.

Il a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue, enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle (CQP)

2 - LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail, accessible :

- si vous avez entre 16 et 29 ans révolus.
- au-delà de 30 ans, si vous êtes reconnu travailleur handicapé ou si vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme préparé.

Il a pour but d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, ...) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère du Travail.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr pour consulter et utiliser vos droits.

Pensez à vous faire accompagner par un conseiller en évolution professionnelle.

LES ACTIONS DE FORMATION CONVENTIONNEES PAR POLE EMPLOI (AFC)

Certaines formations sont conventionnées par Pôle emploi et sont proposées dans le cadre d'une programmation collective, accessible en suivant le lien labonneformation.pole-emploi.fr ou en utilisant l'application mobile de Pôle emploi : Ma formation.

POUR LES PARTICULIERS :

Si vous souhaitez financer vous-même votre formation pour développer vos compétences, contactez-nous afin que nous vous proposons un programme et un devis de formation.